



Logement pris en charge par mon employeur

Par **HBO**, le **28/02/2013** à **22:01**

Bonjour,

Ayant travaillé en déplacement, j'occupais dans un premier temps un logement que je me faisais rembourser par mon employeur dans le cadre d'une prestation. Lui même se le faisait rembourser par le client.

En raison du manque de sérieux de mon entreprises et de sa gestion chaotique, j'ai demandé à mon employeur de reprendre le bail à son nom et de régler directement le propriétaire du logement.

J'ai donc pris soin de mettre fin au bail que j'avais avec le propriétaire et celui-ci a été fait ensuite entre mon patron et mon employeur.

Je continuait ainsi a occuper ce logement pris directement en charge par mon employeur sans que je n'apparaisse dans le bail établi.

Un an plus tard, mon employeur me demande en milieux de semaine de quitter le logement pour travailler dans une autre région.

Je quitte donc le logement en faisant le ménage et sans prendre contact avec le proprio pour faire l'état des lieux car je n'avait pas le temps (déménagement vers un autre logement principal, puis détachement dans un autre département, gestion administrative du déménagement, changement de prestation....)

Le logement étant vétuste (fuite de robinetterie et frigo qui givre fenêtres simple vitrage ouverte au quatre vents et chauffage défectueux), des dégradations aurait été constatées par le propriétaire qui s'est retourné vers mon employeur

Mon employeur m'annonce qu'une retenue sur salaire sera faite du montant de la caution. Lui ayant fais comprendre que je trouvais cela injuste et illégal car le bail ne me concernait pas et que si j'avais été prévenu en temps et en heure j'aurais pu faire qq choses.

Étant ric-rac financièrement en raison des différents frais de déplacement professionnels et des baisses de salaires et des modifications dans les frais de grands déplacements, je voudrais s'il a le droit de faire de la sorte et quels sont mes moyens pour l'attaquer en justice.

Je pensais

-lui demander de me restituer la somme dans un premier temps,

-Lui refaire la demande avec accuser de réception et mise en demeure de 50 euros par jour de retard

-Et enfin porter le dossier en justice.

Étant financièrement à bout, je vous demande vôtre aide dans cette épreuve que me fais vivre mon employeur.

Merci